

Règles Générales de Protection des données

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement :

- (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
- et l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

l'UDSP 74 veille au respect de cette nouvelle réglementation et met en oeuvre des mesures adaptées pour la protection, la sécurité et la confidentialité des données personnelles.

Un traitement des données à caractère personnel, collectées lors de l'inscription aux formations, est réalisé par l'UDSP 74 en sa qualité d'organisme de formation, afin d'assurer :

- la gestion administrative,
- la gestion comptable et financière
- l'établissement des certificats ou attestations des formations :
 - inscription sur votre formation
 - organisation et déroulement de la formation,
 - édition du certificat ou de l'attestation
 - envoi postal du certificat ou de l'attestation
 - facturation de la formation.
- le lien entre vous et nous en cas de nécessité
- le rappel par mail automatique de l'approche de la fin de validité de votre diplôme le cas échéant

La collecte de données à caractère personnel ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Les données sont utilisées par les seules personnes chargées des actes de gestion indiqués et conservées pendant une durée de trente ans conformément aux obligations légales en matière de preuve des diplômes.